

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
20 septembre 2024

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 18
Pouvoirs : 7
Excusés ou absents : 4

Date d'affichage :
19 juin 2024

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, Mme CLEMENT, M GATTEFIN, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, Mme THIAULT, M. MEUNIER, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH et Mme DUFOURT.

Avaient donné pouvoir : M. JOLY à M. SALAK, M. BOUCHONNET à Mme THIAULT, Mme BROSSIER à M. KOCH, Mme LEFEBVRE à Mme HOUARD, M. GRANGETAS à M GATTEFIN, Mme BUREAU à Mme FOURNIER et M. FABRE à Mme DUFOURT.

Étaient absents ou excusés : M. BLIAUT, M. MATEU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

115-2024 – ATTRIBUTION DE L'AIDE A L'INSTALLATION D'UN ARTISAN D'ART

7.5.2. Subvention attribution

Mme FOURNIER présente ce dossier

Par délibération du 7 novembre 2005, le Conseil municipal a institué une aide à l'installation des artisans d'art sur la commune.

Madame Emilie CHAILLOU, artisan céramiste-potière, 121 rue Henri Boulard à Mehun-sur-Yèvre a sollicité l'attribution de cette aide.

Vu la demande présentée,

Considérant que les conditions sont réunies pour attribuer cette aide de 4 500€ à Madame Emilie CHAILLOU.

Considérant les crédits inscrits au budget de l'exercice 2024, article 65 742.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Culture, Tourisme, Manifestations, Communication, Enseignement Artistique » du 16 septembre 2024,

A l'unanimité et après débat le Conseil municipal :

- Attribue l'aide à l'installation des artisans d'art à Madame Emile CHAILLOU, céramiste potière d'un montant de 4 500 €.
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à procéder au versement et à signer tout acte ou document à cet effet.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Houard".

Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 01/10/2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>